

Ouverture d'un compte supplémentaire au plan de rente

Le présent formulaire doit parvenir à l'administration de la Caisse le 31 décembre au plus tard.

Employeur

Employeur, adresse _____

Personne à contacter _____

Téléphone _____

Personne assurée

Nom _____

Prénom _____

N° personnel _____

Date de naiss. _____

N° d'AVS _____

État-civil _____

L'assuré peut requérir l'ouverture d'un compte supplémentaire pour financer sa retraite anticipée. Ceci, à condition que l'avoir de vieillesse atteigne le montant maximum déterminé et que les éventuels versements anticipés pour l'accès à la propriété privée du logement soient remboursés.

Le compte supplémentaire est ouvert avec **effet au 1er janvier de l'année civile suivante.**

L'employeur déduit la cotisation mensuelle du salaire de l'employé et la verse à la Caisse de pension.

Les modifications du montant de la cotisation supplémentaire doivent être notifiées jusqu'au 31 décembre au plus tard.

En outre, les dispositions du règlement de prévoyance font foi.

En vertu du règlement, je souhaite verser des cotisations supplémentaires à partir du 1er janvier pour :

- la retraite anticipée à l'âge de 63 ans. Cotisation d'épargne supplémentaire de la personne assurée : 3,5%
- la retraite anticipée à l'âge de 64 ans. Cotisation d'épargne supplémentaire de la personne assurée : 1,5 %

Un compte supplémentaire **sans** cotisations supplémentaires (uniquement pour les rachats) peut être ouvert **avec effet au 1er d'un mois.**

Sur la base du règlement, je souhaite ouvrir à partir de _____ un compte supplémentaire sans cotisations mensuelles supplémentaires pour:

- la retraite anticipée à l'âge de 63 ans
- la retraite anticipée à l'âge de 64 ans

Signatures

Lieu et date _____

Cachet et signature de
l'employeur _____

Lieu et date _____

Signature de la
personne à assurer _____